

Collectivité de VILLECERF

Conseillers afférents au conseil municipal : 15

Conseillers en exercice : 13

Conseillers qui ont pris part à la délibération : 13 (9 présents et 4 représentés)

Date de la convocation du conseil municipal : 28 novembre 2024

Date d'affichage : 28 novembre 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL*L'an deux mille vingt-quatre, le 17 décembre, à 18 h**Le conseil municipal de la commune de Villecerf dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de François DEYSSON, maire.***Présents** : Emmanuel CENDRIER, François DEYSSON, Franck ÉTANCELIN, Fabien HERREMAN, Jacques ILLIEN, Mélanie LAMOTTE, Claude LAZARO, Nadia LEFAY, Patrick REBEYROL,**Pouvoirs** : Jean-Paul LENFANT donnant pouvoir à Claude LAZARO ; Antonio TAPADAS donnant pouvoir à Patrick REBEYROL ; Carlos VALERO donnant pouvoir à Mélanie LAMOTTE ; Louis de ROYS donnant pouvoir à François DEYSSON**Absents** : /**Secrétaire de séance** : Jacques ILLIEN a été élu secrétaire de séance.**DÉLIBÉRATION 7.5/2024-179****OBJET : Subvention exceptionnelle SOLIDARITÉ MAYOTTE****Mélanie LAMOTTE explique :**

À la suite du passage du cyclone CHIDO, le plus dévastateur enregistré sur l'archipel depuis 90 ans, Mayotte vit une tragédie exceptionnelle. Les conséquences humaines, sanitaires et matérielles ne sont pas encore entièrement connues mais les premiers constats sur place indiquent qu'elles seront catastrophiques et durables.

L'Association des Maires de France (A.M.F) témoigne sa solidarité avec les familles endeuillées, les habitants et les élus de Mayotte et appelle à la solidarité nationale avec Mayotte en mettant en place un dispositif de soutien, via la PROTECTION CIVILE : « Solidarité AMF/Mayotte » .

L'objectif immédiat est de répondre aux premières urgences (*secours aux victimes, fourniture de biens essentiels, déblaiement et rétablissement des infrastructures d'importance vitale*).

Mélanie LAMOTTE rappelle :

Les communes et intercommunalités de France métropolitaine et d'Outre-mer sont appelées à apporter au plus vite un soutien financier aux opérations d'urgence déployées ou en préparation.

Cette action passera par la mise en place d'un dispositif de veille et de soutien « Solidarité AMF/Mayotte » placé sous la responsabilité du groupe de travail Risques et Crises et des présidents de l'Association des Maires de Mayotte, de l'Association des maires du département de La Réunion.

Mélanie LAMOTTE propose :

- Un soutien de la commune de Villecerf, sur le budget 2024, à hauteur de 736 € soit 1 € par habitant, via le versement d'une subvention exceptionnelle à la PROTECTION CIVILE opération « Solidarité AMF/Mayotte ».

Mélanie LAMOTTE précise :

Une information régulière sur les actions conduites par la Protection civile pendant cette première phase d'urgence sera communiquée.

Après en avoir délibéré,**Le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents ou représentés,**

- D'attribuer une subvention sur le budget 2024 d'un montant de 736 €, soit 1 € par habitant, à la PROTECTION CIVILE fléchée sur l'opération « Solidarité AMF/Mayotte ».

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,

Pour extrait certifié conforme, à Villecerf, le 17 décembre 2024,

Acte rendu exécutoire après publication, le 18 décembre 2024, le maire, François DEYSSON

